

Les Indiens, naturellement, ont adopté des résolutions, et le reste. J'ai entendu le député du Yukon (M. Nielsen) parler d'une d'elles adoptée en juillet dernier. Il est exact qu'une résolution a été adoptée en juillet dernier, mais je tiens à dire au député et à la Chambre des communes que c'est seulement lundi que l'association m'a envoyé officiellement un exemplaire de cette pétition et m'a demandé de participer au débat.

M. Nielsen: Ils vous l'ont demandé en juillet dernier.

L'hon. M. Chrétien: Non, monsieur. Ils ont adopté la résolution en juillet dernier mais ont décidé de ne pas me l'envoyer. Ils ont pensé qu'ils devaient travailler entre eux avant de décider ce qu'ils feraient plus tard. Dans l'intervalle, nous avons examiné la situation avec soin. Nous reconnaissons qu'elle est sérieuse. J'ai dit à la Chambre, lorsqu'on m'a posé une question cette semaine, que les Indiens ont maintenant officiellement demandé mon aide et je suis heureux de la leur offrir. Ils m'ont demandé de les rencontrer la semaine prochaine et j'ai accepté cette proposition.

Depuis le début de cette affaire, j'ai discuté de la situation trois ou quatre fois avec le premier ministre du Québec, M. Bourassa. J'ai communiqué avec lui cette semaine et je lui ai demandé un entretien après que j'aurai rencontré les Indiens la semaine prochaine. Il m'a déclaré qu'il était prêt à me rencontrer quand je voudrais et qu'il serait heureux de parler de cette question avec moi. Ainsi, nous sommes disponibles. Nous sommes désireux d'aider les Indiens à trouver une solution.

Quelle sera pour eux la meilleure solution? Cette semaine, mon sous-ministre adjoint, M. Ciaccia, a eu un entretien avec le chef DeLisle et le représentant des Indiens de la région de la baie de James, le chef Billy Diamond. Ils ont eu de longues discussions sur des questions techniques et sur la politique à suivre. Ces entretiens se poursuivent après ma rencontre de la semaine prochaine avec les Indiens. Mais je répète que je ne déciderai pas pour eux. J'estime que le choix leur appartient et je serai là pour les aider. Ils sont actuellement bien organisés et demandent à participer.

Il semble que des députés du NPD et d'autres me demandent d'adopter une attitude paternaliste, de mettre fin à certaines choses ou d'en faire certaines autres pour les Indiens. Je ne le ferai pas, car le gouvernement ne tient pas à arracher aux Indiens des responsabilités qu'eux-mêmes sont prêts à assumer.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Nous n'adoptons nullement une attitude paternaliste envers les Indiens mais, comme je l'ai déjà dit, nous sommes prêts à les aider et deux possibilités s'offrent. Il y a une solution qui pourrait être négociée. Actuellement les Indiens voudraient que nous les aidions. Ils ont essayé seuls et n'ont pas été totalement satisfaits. Ils estiment maintenant que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut les aider. Parfait. Je suis prêt à le faire. Je vais les rencontrer ainsi que le premier ministre du Québec pour discuter du sort des 6,000 Indiens que ce projet pourrait affecter. C'est mon devoir aux termes de l'article 91 (24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, comme d'habitude, j'accomplirai mon devoir mais non pas aux dépens de l'honneur, de la fierté et des désirs des Indiens de cette région.

• (1540)

[Français]

Le problème, monsieur le président, est extrêmement compliqué parce que, comme plusieurs le savent, les terres en cause, dans la région de la baie James, n'ont pas toujours appartenu au gouvernement du Québec et n'ont pas toujours été sous sa juridiction. Ces terres, qui étaient connues autrefois comme Terres de Rupert, étaient la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson et, en 1867, le gouvernement canadien, au moyen d'une requête adressée à Sa Majesté, a demandé au gouvernement impérial de transmettre les Terres de Rupert au gouvernement du Canada.

C'est en 1870 que les Terres de Rupert ont été effectivement cédées par le gouvernement impérial de Sa Majesté, pour devenir partie de la Confédération canadienne. Pendant plusieurs années, ces terres ont été administrées par le gouvernement fédéral, et c'est en 1898 que la partie sud des Terres de Rupert a été cédée par le gouvernement fédéral à l'administration de la province de Québec.

La partie nord fut effectivement cédée en 1912 par l'Acte de transfert de 1912, dans lequel il était mentionné que les intérêts des Indiens devraient être protégés lors du développement éventuel de cette région, comme l'a dit l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Harding) qui a pris la parole au nom du Nouveau parti démocratique.

Nous sommes parfaitement au courant de l'aspect juridique de la situation qui existe dans ce domaine, et nous avons la ferme intention de protéger les intérêts des Indiens.

Mais est-ce à dire qu'il faut, en vue de protéger les intérêts des Indiens, que nous agissions d'une façon irresponsable? Les Indiens reconnaissent que la situation est complexe. Ils essaient eux-mêmes de savoir quelle solution pourrait le mieux les servir.

C'est pourquoi ils ont demandé, il y a quelques jours, de me rencontrer afin d'élucider la question, et nous les rencontrerons mercredi prochain en vue de faire progresser les événements. Le progrès économique n'exclut pas nécessairement la conclusion de toute entente raisonnable entre les parties en cause.

A mon avis, le gouvernement du Québec devrait reconnaître, qu'il y va de l'intérêt de tous les Québécois de s'assurer qu'un développement de cette nature ne causera pas de préjudices irréparables aux Indiens, et que ceux qui devraient bénéficier de ce développement avant les autres devraient être les habitants d'origine indienne, qui ont vécu dans ce territoire depuis une époque immémoriale.

Je pense qu'il y a moyen de s'assurer qu'un terrain d'entente pourrait être trouvé de façon à satisfaire toutes les parties. Évidemment, on ne peut pas éliminer du revers de la main la situation juridique. Au fait, elle est extrêmement compliquée et met en cause des notions diverses. Cependant, des études ont été faites sur ce sujet par des commissions indépendantes. Nous sommes tous au courant du rapport de la Commission Dorion qui, elle aussi, reconnaît que le problème des Indiens est important pour le développement économique et social de toute cette région.